

## AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE

- 1. **COLLECTIVITE CONTRACTANTE**: VILLE de MURET 31600
- 2. **POUVOIR ADJUDICATEUR**: Monsieur le MAIRE
- 3. **OBJET de la CONSULTATION** : Fourniture & Livraison de MATERIELS INFORMATIQUES NEUFS PC Fixes PC Portables Ecrans plats
- 4. PROCÉDURE de PASSATION : Procédure Adaptée Ouverte (Art 28 CMP) MAPA 2011/070F
- 5. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES: Marché annuel à Bons de Commandes passés pour une période de 4 ans maxi, soit du 01/01/2012 et jusqu'au 31 décembre 2015. Montant minimum annuel : 15 000 € HT − Montant maximum annuel : 47 000 € HT
- 6. CRITÈRES de Sélection des Candidatures et d'Attribution des Marchés : Voir le Règlement de Consultation

## Agrément des Candidatures sous réserve de :

- régularité de la situation administrative, juridique, fiscale et sociale,
- posséder les capacités techniques et financières expérience et compétences professionnelles,
- fournir les attestations d'assurance R.C et R.P en cours de validité

## Offres:

- Prix (60 %)
- Valeur technique de l'offre (20 %)
- Délais de livraison et Garantie sur site (20%)
- 7. RETRAIT des Dossiers de Consultation :
  - → Service des Marchés Publics : demande écrite par Fax au 05.61.51.95.41.
  - → Retrait sur le site : https://marches-publics-ville-muret.omnikles.com/

Au cas de difficulté particulière d'accès au site, n'hésitez pas à appeler OMNIKLES au 08 25 00 13 26

- 8. **MODALITES de FINANCEMENT et de PAIEMENT**: Budget Principal de la Ville (fonds propres + subvention attendue du Conseil Général) Règlement par mandats administratifs en 30 jours maximum
- 9. Forme juridique du Groupement éventuel des opérateurs économiques : si groupement, il sera solidaire
- 10. **Instance chargée des procédures de recours :** TRIBUNAL ADMINISTRATIF de TOULOUSE − 68, rue Raymond IV − BP 7007 − 31068 TOULOUSE Cedex 07 − ② 05 62 73 57 57 ⑤ 05 62 73 57 40 − mail : **greffe.tatoulouse@juradm.fr** − web : www.ta-toulouse.juradm.fr.
- 11. Précisions concernant les délais d'introduction des recours : selon les dispositions du CDJA
  - référé précontractuel (L551-1) l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché
  - référé contractuel (art L 551-13 à L 551-23) dans un délai de trente et un jours suivant la publication de l'avis d'attribution
  - recours (art R 421-1) dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet
  - recours direct contre le contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.
- 12. Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres
- 13. DATE LIMITE DE RÉCEPTION des OFFRES: mercredi 07 décembre 2011 10 heures -
- 14. DATE d'ENVOI de la PUBLICATION : lundi 14 novembre 2011